

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 3 avril 2019 à 9 h 00
en la salle « Les Lacs » au 3^e étage de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue
Soucy à Matane.**

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Pierre Lagacé, maire de Saint-Ulric
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Denis Santerre, préfet et maire de Baie-des-Sables. Monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, est aussi présent.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 9 h 00.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lettre d'appui – Demande au FARR – Attractivité BSL
4. Demande d'appui de M^{me} Kathleen Bouffard – candidature à l'élection des membres du conseil d'administration de la Table de concertation des personnes âgées du Bas-Saint-Laurent (TCABSL)
5. Demandes de dons et commandites
6. Autorisation signature – Vente d'un bâtiment (9231-1604 QUÉBEC INC.)
7. Autorisation paiements :
 - 7.1 Numérisation Lynda Morin – facture #1 – numérisation de fiches commerciales d'évaluation foncière (22,5 boîtes)
 - 7.2 Ville de Matane – facture #2019-025 – contribution relâche scolaire 2019
 - 7.3 Johnatan Brunet – facture finale #20190327-01 – élaboration du PLIU régional
8. Bail de location d'espace en souffrance – procédure de recouvrement
9. Soumissions – Réparation des trois murs de la sortie du sous-sol
10. Soumissions – Système téléphonique
11. Soumission – Support TV
12. Inforoute – Garantie prolongée de l'onduleur (résolution 149-03-19 – batteries serveurs)
13. Tourisme :
 - 13.1 Exposition au sous-sol du Phare de Matane
 - 13.2 Activité de réseautage et de formation pour les entreprises et organismes touristiques
14. Embauche d'un stagiaire – projet de mise en valeur des entrées de village (12 semaines)
15. Dossier Villégiature lac Malfait – 2^e Réclamation
16. Comité de suivi – Explorations hydrocarbures
17. Recommandation au Conseil de la MRC – Signature d'une entente de services professionnels avec l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) concernant le "projet d'implantation d'une structure d'élevage de brebis dans La Matanie"

18. Formations FQM :
 - 18.1 Communication avec les médias et les citoyens, le 4 mai 2019 à St-Narcisse-de-Rimouski (M. Denis Santerre)
 - 18.2 4^e Rendez-vous du développement local et régional, le 24 avril 2019 à Québec (M^{me} Fanny Allaire-Poliquin)
 19. Info – frais de déplacement (comités)
 20. Varia
 21. Période de questions
 22. Fermeture de la séance
-

RÉSOLUTION 213-04-19

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants et en laissant le point Varia ouvert :

- 5.1 « Révision d'une aide financière accordée – Résolution numéro 137-03-19 »;
 - 13.3 « Visite de la ministre du Tourisme, madame Caroline Proulx, le 8 avril 2019 à Matane – dîner avec des représentants du secteur touristique »;
- Varia a) « Embauche au poste étudiant d'adjoint(e) technique en urbanisme »;
- b) « Embauche au poste régulier d'adjoint(e) technique en évaluation foncière »;
 - c) « Société d'histoire et de généalogie de Matane »;
 - d) « Rencontre – dossier Minis-Explorateurs »;
 - e) « Redevances éoliennes ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 214-04-19

LETTRÉ D'APPUI – DEMANDE AU FARR – PROJET "ATTRACTIVITÉ BSL"

CONSIDÉRANT la demande d'appui du Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent dans ses démarches pour obtenir de l'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour le projet "Attractivité BSL";

CONSIDÉRANT QUE malgré un ralentissement de son déclin démographique, la MRC de La Matanie demeure très préoccupée pour son avenir avec une rareté de main-d'œuvre qui s'aggrave et le risque d'assister à la perte de certains services avec l'érosion de la population et le vieillissement des entrepreneurs;

CONSIDÉRANT les démarches du CRD visant à améliorer le positionnement de la région et mettre en place une approche coordonnée et cohérente, impliquant l'ensemble des MRC de la région, en matière d'accueil, de rétention et de promotion auprès de nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière du FARR serait un levier important pour nos efforts régionaux et locaux d'attractivité;

CONSIDÉRANT QUE même si la MRC de La Matanie a déjà déployé des ressources sur son territoire, un apport additionnel lui permettra de s'investir dans l'initiative régionale avec ses voisines et d'accroître significativement l'offre de services pour les nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie désire offrir sa collaboration pour faire de ce projet un succès et renouer avec la croissance démographique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la MRC de La Matanie appuie le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent dans ses démarches pour l'obtention de financement auprès des ministères et des organismes subventionnaires pour son projet "Attractivité BSL";

QUE le préfet ou la direction générale soit mandatée pour transmettre une lettre d'appui à cet effet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 215-04-19

DEMANDE D'APPUI DE M^{ME} KATHLEEN BOUFFARD – CANDIDATURE À L'ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA TABLE DE CONCERTATION DES PERSONNES AÎNÉES DU BAS-SAINT-LAURENT (TCABSL)

CONSIDÉRANT la demande d'appui de M^{me} Kathleen Bouffard désirant renouveler son implication et être candidate à l'élection des membres du conseil d'administration de la TCABSL, le 7 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la candidature de M^{me} Kathleen Bouffard à l'élection des membres du conseil d'administration de la Table de concertation des personnes âgées du Bas-Saint-Laurent (TCABSL) qui aura lieu le 7 mai 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 216-04-19

DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES

CONSIDÉRANT la présentation de cinq demandes de dons et commandites, soit :

- Chœur Vocalia de Matane – Concert avec la Chorale du Conservatoire de Rimouski et plusieurs musiciens à Matane (13 avril 2019) et à Rimouski (14 avril 2019);
- Saveurs du Bas-Saint-Laurent – Guide "Saveurs & Gourmandises Bas-Saint-Laurent 2019" (mai 2019);
- Nergica (Technocentre Éolien) – 13^e Colloque de l'industrie éolienne québécoise à Matane (10 au 12 juin 2019);
- Concours québécois en entrepreneuriat – 21^e édition du Défi OSEntreprendre (cocktail lauréats locaux 2019);

- Comité centre-ville de Matane – 5^e édition du Festin de rue à Matane (2 et 3 août 2019);

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées par le service de développement économique de la MRC en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser les commandites suivantes, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Chœur Vocalia de Matane – Concert avec la Chorale du Conservatoire de Rimouski et plusieurs musiciens à Matane et à Rimouski : **100 \$ volet Partenariat**;
- Saveurs du Bas-Saint-Laurent – Guide "Saveurs & Gourmandises Bas-Saint-Laurent 2019" : **450 \$^{+taxes} volet Partenariat**;
- Nergica (Technocentre Éolien) – 13^e Colloque de l'industrie éolienne québécoise à Matane : de façon exceptionnelle **2 000 \$ volet Partenariat**;
- Comité centre-ville de Matane – 5^e édition du Festin de rue à Matane : **1 000 \$ volet Partenariat**;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser les commandites suivantes, à partir du budget associé à la *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals* :

- Comité centre-ville de Matane – 5^e édition du Festin de rue à Matane : **2 000 \$**;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la contribution financière suivante :

- Concours québécois en entrepreneuriat – 21^e édition du Défi OSEntreprendre – cocktail lauréats locaux 2019 : **250 \$**.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 217-04-19

RÉVISION D'UNE AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE – RÉSOLUTION NUMÉRO 137-03-19

CONSIDÉRANT la résolution numéro 137-03-19 relative aux demandes de dons et commandites, notamment à Éole en musique, soit 1 000 \$ (don) et 2 000 \$ (promotion événement), pour le 10^e anniversaire de son Festival de musique populaire qui aura lieu à Matane du 8 au 11 août 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE modifier la résolution numéro 137-03-19 afin de réviser le montant de l'aide financière accordée à Éole en musique pour un **montant total de 4 000 \$** à partir du budget associé au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals (volet régional)*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 218-04-19

AUTORISATION SIGNATURE – VENTE D'UN BÂTIMENT (9231-1604 QUÉBEC INC.)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie détient du capital-actions dans la société 9231-1604 Québec inc. qui désire vendre son bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est actionnaire, elle doit consentir et intervenir pour permettre la vente;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement (CDEE) à l'effet d'autoriser ladite vente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la directrice du développement économique et territorial, madame Isabelle Gauthier, à signer l'acte de vente notarié devant M^e Hélène Bouffard, notaire à Matane, pour et au nom de la MRC de La Matanie, pour confirmer le consentement de la MRC et permettre la vente du bâtiment.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 219-04-19

AUTORISATION PAIEMENT – NUMÉRISATION LYNDY MORIN – FACTURE DE NUMÉRISATION DES FICHES COMMERCIALES D'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le service de l'évaluation foncière doit transmettre les fiches commerciales par messagerie à la firme d'évaluateurs agréés signataire des rôles d'évaluation foncière pour la MRC de La Matanie et de La Haute-Gaspésie, amenant des frais et du temps de manipulation;

CONSIDÉRANT le temps requis pour tenir à jour les dossiers physiques, notamment pour le suivi des changements de matricule;

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme utilise les dossiers d'évaluation foncière, notamment en matière de droits acquis, et doit requérir occasionnellement l'assistance du service d'évaluation foncière pour accéder aux dossiers commerciaux;

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été octroyé afin de numériser les fiches commerciales, pour un total de 22,5 boîtes, afin de réduire les coûts de messagerie, d'éliminer leur manipulation et d'en faciliter le partage et la tenue à jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture, datée du 18 mars 2019, à Numérisation Lynda Morin (NLM), au montant de 3 395,36 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 220-04-19

CONTRIBUTION DE LA MRC DE LA MATANIE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE RELÂCHE SCOLAIRE 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un accord de principe de participation financière au dépliant préparé par la ville de Matane dans le cadre de la Semaine de relâche scolaire, pour permettre d'y publier les activités de toutes les municipalités et la distribution dans toutes les écoles du territoire de la MRC et qu'un montant de 3 000 \$ a été prévu au budget 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement à la ville de Matane de la contribution de 3 000 \$, prévu au budget 2019, pour le dépliant des activités de la relâche scolaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 221-04-19

AUTORISATION PAIEMENT JOHNATAN BRUNET – FACTURE FINALE #20190327-01 – ÉLABORATION DU PLIU RÉGIONAL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 682-11-17 du Conseil de la MRC de La Matanie s'engageant auprès du ministère de la Sécurité publique (MSP) à mettre en place un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) hors route sur son territoire;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 717-12-17 mandatant monsieur Johnatan Brunet pour l'élaboration d'un PLIU hors route pour le territoire de la MRC de La Matanie selon les étapes proposées, au prix forfaitaire de 5 000 \$ incluant les taxes applicables, ainsi que le temps de déplacement et kilométrage pour quatre rencontres;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 197-03-19 adoptant le Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) hors du réseau routier;

CONSIDÉRANT la facture finale, en date du 27 mars 2019, de Jonathan Brunet pour la réalisation du PLIU régional au montant de 2 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture, datée du 27 mars 2019, à Jonathan Brunet, au montant de 2 500 \$ à même l'aide financière du volet 1 du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 222-04-19

MANDAT AU PROCUREUR – PROCÉDURES DE PERCEPTION – BAIL DE LOCATION D'ESPACE EN SOUFFRANCE

CONSIDÉRANT une créance au montant de 4 999,02 \$ relativement au non-paiement de loyers (octobre 2018 à avril 2019) reliés à un bail de location d'espace (Code Id. : D 3143) au 3^e étage de l'Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le bail arrivera à échéance le 30 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

DE mandater la firme d'avocats Deschênes et Doiron pour entreprendre les procédures afin de percevoir les sommes dues;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière, soient autorisées à représenter le MRC dans ce dossier et à signer les documents requis pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 223-04-19

ÉDIFICE DE LA MATANIE – RÉPARATION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont été informés, le 28 janvier 2019 par la directrice générale, d'un bris de murs de la sortie du sous-sol de l'Édifice de la MRC lors du transport de neige;

CONSIDÉRANT QUE les dommages au rez-de-chaussée (trois murs) sont couverts en partie par la police d'assurance de la MRC de La Matanie laquelle réclamera les dommages à l'assureur de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT les soumissions de DUOTECH Construction pour la réparation de la sortie du sous-sol, aux montants de 11 500 \$ (trois murs) et de 19 500 \$ (trois murs et section verticale), plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter la proposition de DUOTECH Construction et autoriser la réparation de trois murs et la section verticale, selon la soumission datée du 21 mars 2019, au montant de 22 420 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 224-04-19

INFOROUTE – GARANTIE PROLONGÉE DE L'ONDULEUR (RÉSOLUTION 149-03-19 – BATTERIES SERVEURS)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 149-03-19 autorisant l'achat auprès de Insight d'un onduleur muni d'une interface Web, de trois batteries et d'un support de rangement mobile;

CONSIDÉRANT QUE le personnel technique de la MRC recommande de souscrire à une garantie prolongée pour l'onduleur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat d'une garantie prolongée de trois ans pour l'onduleur au montant de 1 043,99 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 225-04-19

TOURISME – EXPOSITION AU SOUS-SOL DU PHARE DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite se doter d'un contenu original pour faire connaître l'immensité de son territoire et les activités que l'on peut y pratiquer;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'une exposition au sous-sol du Phare de Matane offrirait une expérience hivernale interactive et la possibilité de découvrir l'arrière-pays à travers le massif des Chic-Chocs;

CONSIDÉRANT les objectifs de cette exposition :

- Promouvoir le tourisme hivernal en Matanie par la mise en valeur du massif des Chic-Chocs sur le TNO de Rivière-Bonjour et des activités que l'on peut y pratiquer telles que le ski hors-piste et la motoneige;
- Prolonger la durée de la visite des usagers du bureau d'accueil touristique, en offrant un complément au musée maritime;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'accepter la soumission EST-000054 de Cube Noir Innovation pour la conception et l'aménagement d'une exposition au sous-sol du Phare au coût de 15 830 \$, plus les taxes applicables;

DE convenir avec Cube Noir, selon la soumission EST-000054, d'une entente de location d'équipements sur 3 ans comme suit, avant taxes applicables :

- paiement #1 – 1^{er} mai 2019 = 2 740,00 \$;
- paiement #2 – 1^{er} mai 2020 = 3 857,20 \$;
- paiement #3 – 1^{er} mai 2021 = 3 857,20 \$;

D'autoriser les dépenses susmentionnées à partir du budget du TNO de Rivière-Bonjour.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 226-04-19

CONTRIBUTION FINANCIÈRE – ACTIVITÉ DE RÉSEAUTAGE ET DE FORMATION POUR LES ENTREPRISES ET ORGANISMES TOURISTIQUES DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie encourage annuellement la tenue d'une activité de réseautage et de formation et a saisi l'opportunité de travailler conjointement avec le département du Tourisme du Cégep de Matane;

CONSIDÉRANT QU'en vue de favoriser les échanges et le maillage d'une cinquantaine d'invités, il est prévu d'offrir une première consommation et quelques bouchées aux personnes présentes;

CONSIDÉRANT QUE ce rassemblement permettra aussi de faire connaître les orientations de la MRC en matière de tourisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser un montant de **500 \$**, à partir du budget associé au volet Partenariat de la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 227-04-19

EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE – PROJET DE MISE EN VALEUR DES ENTRÉES DE VILLAGE (12 SEMAINES)

CONSIDÉRANT QUE le *Plan de diversification et de développement 2008-2011 de la MRC de Matane* prévoit que la MRC doit modifier son image en misant notamment sur la qualité de ses paysages pour se démarquer en tant que destination touristique;

CONSIDÉRANT QUE l'énoncé de vision stratégique, bien qu'encore à l'état de projet, abonde également en ce sens;

CONSIDÉRANT QU'afin d'attirer ou de conserver une population jeune et scolarisée essentielle à sa vitalité à long terme, la MRC doit à la fois user d'arguments économiques (ex. : opportunités d'emploi, accessibilité à la propriété) et faire la promotion du cadre de vie exceptionnelle de la région matanienne;

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) prévoit une participation de la MRC à l'élaboration de plans d'aménagement et de mise en valeur des entrées des différentes municipalités riveraines des routes 132 et 195, assurant une certaine cohérence dans la signalisation et le signalement des entrées;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un stagiaire permettrait une utilisation rationnelle des ressources afin d'assurer une continuité dans la démarche de valorisation des paysages mataniens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche d'un stagiaire affecté au projet de mise en valeur des entrées de village pour une durée de 12 semaines.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 228-04-19

DOSSIER VILLÉGIATURE LAC MALFAIT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 481-09-18 du comité administratif de la MRC de La Matanie autorisant de mettre fin au projet de développement de villégiature du lac Malfait et d'autoriser le remboursement des frais directement occasionnés aux bénéficiaires des baux révoqués;

CONSIDÉRANT QUE l'un des cinq détenteurs de baux ayant été révoqués a fait parvenir une demande de réclamation à la MRC pour des frais directs reliés au terrain qui lui avait été promis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement du montant réclamé de 498,30 \$ à même le Fonds TPI.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 229-04-19

COMITÉ DE SUIVIS – EXPLORATIONS HYDROCARBURES

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les hydrocarbures (chapitre H-4.2)*, entrée en vigueur le 20 septembre 2018, instaure un nouveau régime d'encadrement de l'industrie des hydrocarbures sur le territoire du Québec;

CONSIDÉRANT QU'elle prévoit notamment que les titulaires de licence d'exploration doivent mettre en place des comités de suivi dans l'intention de favoriser l'implication de la communauté locale;

CONSIDÉRANT QUE chaque comité doit être composé d'au moins un représentant du milieu municipal, d'un représentant du milieu économique, d'un représentant du milieu agricole, d'un citoyen et, le cas échéant, d'un représentant d'une communauté autochtone;

CONSIDÉRANT QUE les comités se réunissent au moins une fois par année et que les coûts de fonctionnement sont supportés par les titulaires de licence d'exploration;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Ressources X-Terra détient des licences (2008PG400, 2008PG401 et 2008PG402) pour des projets situés à Baie-des-Sables, Saint-Ulric et Matane et n'est pas parvenu à identifier un représentant du milieu économique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE mandater madame Isabelle Gauthier, directrice du développement économique et territorial, à titre de représentante du milieu économique de la MRC de La Matanie sur le comité de suivis des projets susmentionnés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 230-04-19

RECOMMANDATION AU CONSEIL DE LA MRC – SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE SERVICES PROFESSIONNELS AVEC L'INSTITUT DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE CONTEMPORAINE (IREC) CONCERNANT LE "PROJET D'IMPLANTATION D'UNE STRUCTURE D'ÉLEVAGE DE BREBIS DANS LA MATANIE"

CONSIDÉRANT la résolution numéro 206-03-19 du Conseil de la MRC de La Matanie acceptant les termes et modalités de l'aide financière maximale accordée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) de 111 856 \$ dans le cadre du programme *Territoires : priorités bioalimentaires* pour le « projet d'implantation d'une structure d'élevage de brebis dans La Matanie »;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé au MAPAQ par la MRC de La Matanie prévoit que l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) embauchera des ressources professionnelles ayant un profil lié à l'agroéconomie et la gestion de projet pour coordonner l'implantation de la structure d'élevage de brebis;

CONSIDÉRANT QUE l'IREC devra facturer la MRC pour les ressources professionnelles susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un projet de protocole d'entente entre la MRC et l'IREC a été soumis aux membres du comité administratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie recommande au Conseil d'autoriser la signature d'une entente de services avec l'IREC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 231-04-19

FQM – COMMUNICATION AVEC LES MÉDIAS ET LES CITOYENS, LE 4 MAI 2019 À ST-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE le programme de formations de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) destinées aux élus municipaux inclut un cours sur la « communication avec les médias et les citoyens », au coût de 330 \$, le 4 mai prochain à Saint-Narcisse-de-Rimouski;

CONSIDÉRANT l'intérêt du préfet étant souvent interpellé par les médias et les citoyens;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-064 de la municipalité de Baie-des-Sables qui accepte de partager les coûts d'inscription avec la MRC et de rembourser les frais de déplacement de son maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'accepter le partage à parts égales avec la municipalité de Baie-des-Sables des coûts d'inscription de monsieur Denis Santerre à l'activité de formation susmentionnée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 232-04-19

FQM – PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT SOUS L'ANGLE DE L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE, LE 24 AVRIL 2019 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'invitation de la FQM à une journée formative dédiée aux professionnels du développement sous le thème "Pratiques de développement sous l'angle de l'attractivité territoriale", le 24 avril 2019 à Québec

CONSIDÉRANT la résolution numéro 190-03-19 relative à la participation des représentants de la MRC au 4^e Rendez-vous du développement local et régional de la FQM qui se tiendra en parallèle le 24 avril 2019 à Québec

CONSIDÉRANT les thèmes abordés seront l'attractivité, l'établissement durable de nouveaux arrivants et la mobilisation;

CONSIDÉRANT les efforts déployés par la MRC et ses partenaires ainsi que par le Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de madame Fanny Allaire-Poliquin, chargée de projet du SANAM, à la journée formative dédiée aux professionnels du développement sous le thème de l'attractivité territoriale, le 24 avril 2019 à Québec;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 195 \$/participant, plus les taxes applicables, ainsi que le remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, à même la subvention reçue pour le projet du Service de recrutement de La Matanie (Programme Mobilisation-Diversité du MIDI).

ADOPTÉE

VARIA

- Varia a) Embauche au poste étudiant d'adjoint(e) technique en urbanisme
- b) Embauche au poste régulier d'adjoint(e) technique en évaluation foncière
- c) Société d'histoire et de généalogie de Matane
- d) Rencontre – dossier Minis-Explorateurs
- e) Redevances éoliennes
- f) Fanny Allaire-Poliquin

RÉSOLUTION 233-04-19

EMBAUCHE DE MADAME KARINE VERRETTE AU POSTE ÉTUDIANT D'ADJOINTE TECHNIQUE EN URBANISME

CONSIDÉRANT la possibilité d'embaucher un(e) étudiant(e) pour l'été 2019 pour lui permettre d'acquérir une expérience dans le cadre d'un stage d'études et d'apporter un support à l'équipe du service de l'aménagement et de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de madame Karine Verrette à titre d'adjointe technique en urbanisme (poste étudiant), à compter du 3 juin 2019, selon les modalités prévues par la convention collective, pour une période de 12 semaines, sur une base de 35 heures/semaine, laquelle peut être prolongée sous réserve des disponibilités budgétaires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 234-04-19

EMBAUCHE DE MADAME MYRIAM PARENT AU POSTE D'ADJOINTE TECHNIQUE EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 106-02-19 autorisant le processus de recrutement (affichage, interne et externe) pour l'embauche aux postes d'adjoint technique en évaluation foncière (un temps plein et un surnuméraire);

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection effectuées, le 2 avril, par les membres du comité de sélection et la recommandation du comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de madame Myriam Parent au poste d'adjointe technique en évaluation foncière, poste régulier à temps complet, 32,5 heures/semaine ou 40 heures/semaine selon la saison, classe I, échelon 4 de la convention collective en vigueur;

QUE madame Myriam Parent entrera en fonction à titre d'employée régulière temps complet à compter du 8 avril 2019 et sera assujettie aux dispositions de la convention collective, notamment une période de probation de six mois.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 235-04-19

PROLONGATION DU CONTRAT DE MADAME FANNY ALLAIRE-POLIQUIN

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de madame Fanny Allaire-Poliquin se terminait au 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière sera prochainement déposée afin de financer le SANAM et possiblement des activités dans la cadre de la démarche d'attractivité en cours dans la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de maintenir le SANAM en entendant l'obtention d'une nouvelle aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE la directrice générale soit et est autorisée à signer un addenda au contrat pour permettre la prolongation du mandat de madame Fanny Allaire-Poliquin à titre de chargée de projet pour le SANAM.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

MMQ – Un membre du comité administratif s'interroge sur la nécessité pour sa municipalité de souscrire à un avenant en lien avec la cybersécurité.

RÉSOLUTION 236-04-19

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité fermer la séance.
Il est 10 h 40.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet
Denis Santerre

(signé)

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint
Olivier Banville, urb.

Je, soussigné, Denis Santerre, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Le préfet
Denis Santerre